

Nous,
Maires des Communes de Dijon et de Plombières les Dijon

V U

- Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et L 2131-2
- L'arrêté municipal du 20 juin 2019 portant règlement général des espaces verts, des parcs urbains et péri-urbains et de la zone de loisirs du Lac Chanoine Kir.

ATTENDU

- que des animations organisées par l'U.S.E.P. Côte d'Or – 43 rue d'York – 21000 DIJON, dans le cadre du « P'tit Tour à pied et à vélos – U.S.E.P. 21 - 2023 », **les 30 et 31 mai 2024**, sur le site de la pointe ouest du Lac Kir ;
- que cette manifestation doit se dérouler selon des conditions d'ordre et de sécurité.

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules liés à l'organisation de la manifestation, sera interdit sur la totalité du parking situé face au «Domaine du Lac», et sur l'esplanade ensablée de la pointe ouest du Lac Kir, du 30 mai 2024 à 6h30 au 31 mai 2024 à 16h00.

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de l'U.S.E.P. Côte d'Or, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Les forces de police pourront, en fonction des nécessités liées à la manifestation, renforcer ou alléger les mesures prévues.

ARTICLE 4 :

S'agissant des épreuves V.T.T. et pédestres, les concurrents devront, sous la responsabilité des organisateurs, respecter les prescriptions du Code de la Route et des arrêtés municipaux en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire de Plombières les Dijon,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
- Monsieur le Directeur de la Tranquillité Publique de la Mairie de Dijon,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Velars sur Ouche,
- l'U.S.E.P. Côte d'Or,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'Hôtel de Ville de Plombières les Dijon

Le 15/05/2024
Madame le Maire,



Monique Bayard
Monique BAYARD

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 15 mai 2024

Le Maire,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique Martin-Gendreau
Dominique MARTIN-GENDRE